

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 03 AVRIL 2026

Date de convocation : 28 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délégations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-022 à 26-065 incluse	31	02	02	33

Secrétaire : Monsieur Marc RIVET

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mme Anne TERLEZ, M. José PIRES, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD Adjoints, M. Gaëtan BAZIRE, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, , Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUOUSIN, Mmes Céline LÉMAN Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Marc RIVET, Diego ORTEGA, Jacky VALLÉE, Mmes Noha TEFRIT, Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, , MM. Sylvain M. Patrice PAUPER, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

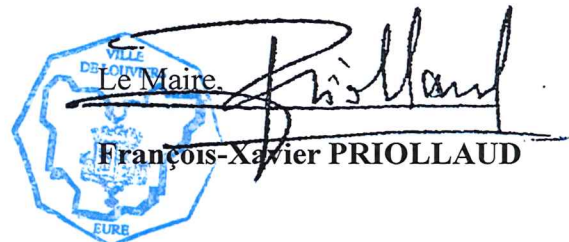
- Mme Émilie SCHAPMAN ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LEOSTIC

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-036 Désignation de représentants de la Ville de Louviers au sein de la Commission pluraliste d'attribution des subventions aux associations

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :09 avril 2026
Par affichage, le 09 avril 2026

Fait à Louviers, le 03 avril 2026



Le Maire
François-Xavier PRIOLLAUD

N° 26-036

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE DE LOUVIERS AU SEIN DE LA COMMISSION PARITAIRE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

RAPPORT

Monsieur le Maire rapporte que le Conseil municipal doit désigner des représentants de la Ville de Louviers au sein de la Commission paritaire d'attribution des subventions aux associations, instance pluraliste chargée de l'instruction des demandes de subvention de fonctionnement, avant leur présentation en Conseil municipal.

Le Conseil municipal doit désigner pour siéger au sein de cette instance :

- Le Maire ou son représentant
- 5 membres élus issus du groupe majoritaire siégeant au Conseil municipal
- 1 membre élu issu de chaque groupe d'opposition siégeant au Conseil municipal

Conformément à la dérogation prévue à l'article L5211-7 le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations par un vote à bulletin secret.

Siègent également au sein de la Commission paritaire d'attribution des subventions aux associations :

- 2 personnalités qualifiées ne siégeant pas au Conseil municipal, désignées par le Maire

DECISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article 2121-29,

DÉSIGNE

- membres de la majorité : MM Jean-Louis BAUCHARD, José PIRES, Mme Sylvie LANGEARD, MM Gaetan BAZIRE, Didier JUHEL.
- membres de l'opposition : MM Patrice PAUPER, Sylvain THOMAS

pour représenter la Ville de Louviers au sein de la Commission paritaire d'attribution des subventions aux associations.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,


François-Xavier PRIOLLAUD

